

## Vagabondage linguistique

Jean-Marie Laurence

Volume 40, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103736ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103736ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Laurence, J.-M. (1972). Vagabondage linguistique. *Assurances*, 40(1), 16–23.  
<https://doi.org/10.7202/1103736ar>

# Vagabondage linguistique

par

JEAN-MARIE LAURENCE

16

*Monsieur Jean-Marie Laurence a bien voulu accepter de tenir une chronique linguistique dans notre revue. Voici son premier article. Nous l'en remercions, ainsi que la Société Radio-Canada, qui nous autorise à donner à nos lecteurs des textes qu'elle-même a demandés à Monsieur Laurence. A.*



« Nous ne disons plus que *Zeus tonne* ou que *Jupiter pleut*, mais nous disons toujours que *Le soleil se lève*. » Cette observation de Georges Mounin dans ses « Clés pour la linguistique » peut donner lieu à des réflexions sans fin. Notons d'abord qu'il est tout à fait remarquable qu'on dise encore *Le soleil se lève*, à la manière des primitifs, comme si nous ne savions pas, depuis Copernic et Galilée, que cette expression n'a aucun rapport avec la réalité. Il est bien étonnant aussi que les puristes ne s'en soient pas avisés...

La vie a de ces ironies et la linguistique réserve aux curieux bien d'autres surprises.

Cette discipline, qui se situe aujourd'hui au carrefour des sciences humaines, a tellement évolué en ces dernières décennies qu'elle a modifié du tout au tout les vues des linguistes sur le langage.

Il y a quelques années, le mot *linguistique* (qui remonte à 1826) était inconnu du grand public, voire de la plupart des gens instruits. Notre programme d'enseignement l'ignorait, au second degré et même dans certaines universités.

Ce vocable fait maintenant florès et connaît une vogue plus grande encore que les appellations des professions les

plus traditionnellement prestigieuses chez nous. Malheureusement, les termes *linguiste* et *linguistique* ont un sens aussi vague, dans l'esprit de la majorité des gens, que le terme *culture* dans la pensée des « verbomanes » de notre époque.

Jean Riverain écrit avec humour que, pour certains, « la culture française c'est Victor Hugo, le Christ, Marx, le vin de Champagne, Versailles, la Déclaration des droits de l'homme, le général de Gaulle, la règle des participes, la Marseillaise de Rude, la guillotine, le Tour de France, etc. »<sup>1</sup>

17

Ainsi, pour un très grand nombre d'usagers, la linguistique est la science des langues, depuis la langue de serin finement apprêtée jusqu'à la langue de vipère...

Le moment nous semble donc venu de vulgariser (au sens noble du mot) certaines notions essentielles de linguistique, comme on vulgarise, sous le nom d'hygiène, des rudiments de médecine. Nous consacrerons quelques articles à ce sujet d'actualité.

### ***Linguistique et grammaire***

Distinguons d'abord linguistique et grammaire. La plupart des linguistes contemporains soutiennent que la grammaire est exclusivement normative (c'est-à-dire qu'elle enseigne les règles de la langue), tandis que la linguistique est purement descriptive ou explicative. Ainsi, pour le linguiste, les deux phrases « Le pont que j'ai passé dessus » et « Le pont sur lequel j'ai passé » sont différentes par leur structure mais équivalentes du point de vue linguistique ou fonctionnel. En d'autres termes, le linguiste étudie les faits de langage sans porter sur ces faits un jugement de valeur.

Le grammairien, au contraire, étudie les faits de langage pour en induire des règles. Pour lui, « Le pont que j'ai passé dessus » est populaire; « Le pont sur lequel j'ai passé » est seul acceptable dans le bon usage.

<sup>1</sup> *Les mots dans le vent*, p. 63.

Bref, le linguiste tient le rôle d'analyste, de dissecteur, d'anatomiste de la langue, alors que le grammairien se présente comme « moraliste » du langage.

18

Cette distinction, fondée sans doute et nécessaire pour distinguer les disciplines, nous semble trop absolue dans la pratique. Nous croyons fermement qu'un grammairien moderne ne peut se passer des leçons de la linguistique, qui élargissent singulièrement l'esprit. Il nous paraît impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de formuler des règles fondées exclusivement sur la tradition, le goût, la logique pure ou quelque conception mythique du génie de la langue. La mauvaise réputation des grammairiens leur vient sans doute de l'exploitation inconsidérée de ces critères, qui ne suffisent plus à la mentalité contemporaine dominée par l'esprit scientifique.

Plus de trois siècles de rationalisme ont fondé et développé la grammaire logiciste. Cette conception de la grammaire a sévi particulièrement en France, sous l'influence du cartésianisme et de Condillac. Elle donnait aux grammairiens une certaine sécurité, grâce au fixisme qu'elle a engendré. Il est curieux de constater la similitude des manuels de grammaire qui ont été publiés pendant cette époque. Quelqu'un a dit assez brutalement que les grammairiens se copiaient indéfiniment les uns les autres. Cette affirmation est à peine exagérée. Elle explique pourquoi des générations d'écoliers ont grandi dans la croyance en l'immutabilité de la langue. Ainsi s'est développée parallèlement l'idée que la langue est une entité finie, d'où l'expression courante « savoir le français », comme si un individu, fût-il génial, pouvait posséder le tout d'une langue.

Des gens parfois fort instruits vivent en toute sécurité dans cette erreur élémentaire. Bon nombre d'usagers commencent seulement à s'aviser que la langue, tel un être vivant,

bouge sans cesse et que l'erreur d'hier peut devenir la règle d'aujourd'hui.

### **Problèmes de syntaxe**

Abel Hermant, qui fut le principal auteur de la Grammaire de l'Académie française (1932) et qui fit les délices des dilettantes du « beau langage » dans ses chroniques du journal *Le Temps*, évoque déjà, en 1971, l'image surannée d'un puriste en dentelles et en vertugadin pourfendant avec une épée de parade les barbares qui avaient l'audace d'écrire *Étant donné ses goûts sans faire l'accord du participe*.

19

Le moderne *Lancelot* (pseudonyme d'Abel Hermant) oubliait précisément que la logique et la tradition ne sont pas les seuls critères de la correction linguistique. Il y a aussi la psychologie, qui joue un rôle de première importance dans le fonctionnement et l'évolution du langage. L'analogie est un phénomène psychologique. De même que dans la structure *vu ces conditions, passé huit heures*, etc., les participes *vu, passé*, qui ont pu s'accorder autrefois, restent aujourd'hui invariables parce qu'ils sont sentis comme prépositions; ainsi *étant donné* est aujourd'hui perçu par une foule de grands écrivains comme une locution prépositive. Phénomène d'analogie.

Notons qu'on peut toujours écrire *Passée l'extrême jeunesse...* (M. Prévost) ou *Passée la crête, on est en vue...* (R. Martin du Gard), si l'on prend *passé* dans son acception première. De même, on peut écrire *Étant donnée une sphère* pour la même raison. Question de sens ou de sentiment linguistique.

J'ai appris dans mon enfance que la locution *tout... que* exigeait l'indicatif. Il fallait écrire, sous peine de faute grave (car à cette époque toutes les fautes étaient graves): « Tout intelligent qu'il est, il n'a pas compris ce problème ». Mais

voilà que, depuis plusieurs années, les grammairiens admettent le subjonctif comme l'indicatif avec *tout... que*, selon qu'on veut exprimer l'affirmation ou le doute.

20 Cette évolution, que certains exemples faisaient présager dès le XVI<sup>e</sup> siècle, relève de la sémantique. L'analogie, source de fécondité des langues, s'exerce encore ici. *Tout... que* s'emploie avec le subjonctif par analogie avec *si... que*. Les anciens grammairiens exigeaient l'indicatif avec *tout... que* parce qu'ils décomposaient cette locution et voyaient dans *tout* une affirmation que *si* ne comporte pas. Les usagers, d'accord avec les grammairiens modernes, ont aujourd'hui une perception synthétique du groupe *tout... que*.

Une évolution analogue s'est produite pour *des plus*. Dans la phrase *Il est des plus aimables*, l'analyse littérale de *des plus* donne les équivalents *parmi les plus, entre les plus*, qui commandent naturellement le pluriel de l'adjectif : « Il est des plus aimables ». Mais la fréquence de ce syntagme dans des phrases dont le sujet est au singulier, voire au neutre (comme dans « Cela est des plus facile ») et surtout peut-être la perception synthétique de *des plus* comme une locution marquant le superlatif à la manière de *très, extrêmement*, ont imposé à un nombre croissant de locuteurs et d'écrivains le sentiment du singulier, qui est maintenant admis par les grammairiens.

La fameuse règle du participe avec *avoir* nous permet d'évaluer la distance qui sépare les grammairiens logicistes des linguistes contemporains. Cette règle n'a commencé de s'imposer qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et n'est devenue impérative, avec toutes ses minuties, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle avait pourtant été édictée par Marot, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, à la demande de François I<sup>er</sup> qui désirait mettre fin à l'incertitude où se débattaient les écrivains de cette époque.

Notons en passant que la règle de Marot est artificielle et serait désavouée par les linguistes d'aujourd'hui. Si l'on avait suivi le sentiment (le sens) linguistique des usagers du français, il est plus que probable que le participe avec *avoir* demeurerait toujours invariable, comme en anglais. En effet, l'invariabilité est tellement naturelle dans ce cas que les gens instruits eux-mêmes sont obligés de se surveiller étroitement pour ne pas dire : « La lettre que j'ai écrit », parce qu'ils sentent que l'auxiliaire et le participe font bloc et correspondent tout simplement à une forme verbale. Une autre preuve de ce phénomène, c'est le temps qu'il faut aux écoliers pour assimiler cette règle contre nature.

21

### **Problèmes de lexicologie**

Mais c'est naturellement dans le domaine de la lexicologie que se manifeste surtout l'antagonisme qui oppose les puristes retardataires et les évolutionnistes.

Voici une liste partielle de mots considérés, il y a vingt à trente ans, comme des anglicismes inacceptables ou des barbarismes soit globalement, soit dans un ou plusieurs de leurs sens.

Un lexicologue d'aujourd'hui frotté de linguistique ne se rappelle pas sans sourire (ou sans pleurer) les longs débats, les discussions acerbes, les condamnations fulminantes, les parades verbales, les démonstrations pédantes ou pseudo-scientifiques, les accès de vanité ou de colère auxquels ont donné lieu ces mots maintenant admis dans l'usage courant.

Adresse	Indication du sens
Suggestion	Proposition faite sous toute réserve
Information	Ensemble de renseignements: une information prodigieuse

Ignorer quelqu'un	Traiter sans considération, comme quantité négligeable
Occasionnel	Qui se produit par occasion, par hasard
Sophistiqué	Qui manifeste un excès de recherche
Résidentiel	Propre à l'habitation: quartier résidentiel
Qualification	Formation, aptitudes de l'ouvrier qualifié
Qualifié	Ouvrier qualifié
Système	Appareil, dispositif
Fonctionnel	Qui remplit une fonction pratique
Communauté	Groupe social
Activités	Actes et travaux
Suite	Pièces en enfilade
Attraction(s)	Ce qui attire le public
Constructif	Positif: critique constructive
Quota	Contingent, pourcentage déterminé
Identifier	Reconnaître: un voleur, un cadavre, etc.
Exhaustif	Complet: liste exhaustive, étude exhaustive
Obstruction	Tactique d'opposition
Approche	Manière d'aborder un sujet, un problème
Déductible	Qu'on peut soustraire: somme déductible de l'impôt

### **Conclusions**

1. La connaissance de l'histoire de la langue élargit les vues de l'esprit sur le langage et tend à réduire l'absolutisme et le fixisme, non moins condamnables et dommageables que le laxisme.

2. En étudiant le fonctionnement et l'évolution des langues, la linguistique éclaire la grammaire normative et l'engage à réviser ses critères.

3. Le purisme mal informé paralyse la vie normale de la langue et décourage les bonnes volontés. Il aggrave aussi la déformation professionnelle qui menace les grammairiens, dont plusieurs mériteraient le qualificatif qu'Horace appliquait aux poètes de son temps : *Genus irritabile* (« La gent irritable »).

Avant donc que d'exposer les grands principes de la linguistique contemporaine, nous signalerons les travers et les passions contre lesquels les moralistes du langage (dont nous sommes tous par notre ascendance française) doivent tenter de se prémunir.

---

### Biens personnels et plus-value

Les nouvelles dispositions fiscales, entrées en vigueur le premier janvier 1972, forcent le contribuable à déterminer la valeur de ses biens au 22 décembre s'il s'agit d'actions cotées en bourse et au 31 décembre pour les obligations et les autres biens mobiliers ou immobiliers. Ce n'est pas une obligation théorique, comme le pensent certains. Au moment de la vente, celui qui n'aura pas pris les précautions nécessaires devra faire accepter une valeur en face de laquelle apparaîtra le prix de vente: la différence étant taxable à concurrence de 50% du montant. Si le propriétaire n'a pas pris ses précautions, il lui faudra accepter le prix fixé par l'État, à moins de pouvoir démontrer que celui-ci fait erreur: ce qui n'est pas facile, car le dernier mot appartient au représentant de l'État et non à l'intéressé.

Il serait sage, par conséquent, de s'adresser dès maintenant à un expert, qui fixera la valeur des biens à la date voulue. Seuls sont exempts d'évaluation et d'impôt, la maison du contribuable, ses effets et ses meubles, à moins que ceux-ci soient d'une telle qualité qu'ils puissent être assimilés à des objets d'art. Dans ce cas particulier, l'évaluation est d'autant plus nécessaire que sera difficile l'établissement d'une valeur, après le 31 décembre 1971, à cause des fluctuations et de la difficulté de retracer les cours ou le prix après coup.

Encore une fois, il n'y a pas là une simple fantaisie, mais une obligation découlant de la loi, dont le contribuable peut s'acquitter quand et comme il le désire, mais à laquelle il ne pourra échapper après la vente.